



**Convention sur la conservation
des espèces migratrices
appartenant à la faune sauvage**

Distr.
GENERAL

UNEP/CMS/Conf. 6.13.1
Addendum
1 novembre 1999

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

SIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES

Le Cap, 10-16 novembre 1999

I. ADMINISTRATION DU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE
AU-DELA DU 31 DECEMBRE 2000

1. Conformément à la décision de la cinquième session de la Conférence des Parties (Genève, avril 1997), le Conseil d'administration du PNUE a pris note de et approuvé, à sa 20^{ème} session (Nairobi, 1-5 février 1999), la recommandation du Directeur exécutif de prolonger le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage au-delà du 31 décembre 2000.
2. Conformément aux règles de gestion pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale, au cas où les Parties décideraient de prolonger le Fonds d'affectation spéciale au-delà du 31 décembre 2000, le Directeur exécutif du PNUE doit en être avisé par écrit immédiatement après la sixième session de la Conférence des Parties. Il est entendu que le Secrétaire général des Nations Unies a toute latitude pour décider la prolongation du Fonds d'affectation spéciale.
3. Afin de fournir un appui financier à la Convention, il est proposé que la Conférence des Parties demande la prolongation du Fonds d'affectation spéciale, géré par le PNUE, au-delà du 31 décembre 2002.

II. CONTRIBUTIONS ET DEPENSES

A. Contributions

1. Le paragraphe 4 de l'Article VII de la Convention dispose que chacune des Parties contribue au budget adopté pour un exercice financier par la Conférence des Parties selon le barème convenu. Le tableau reproduit à l'Annexe 1 récapitule l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour 1999 au 26 octobre 1999. 25 Parties des 65 Parties figurant au tableau ont versé l'intégralité de leurs contributions pour 1999 et les années précédentes. Il s'agit des pays suivants: Argentine, Australie, République tchèque, Danemark, Allemagne, Ghana, Hongrie, Israël, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Panama, Philippines, Pologne, Portugal, Arabie saoudite, Slovaquie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Suède, Tunisie et Royaume-Uni.
2. En septembre 1999, le Siège du PNUE a envoyé des factures pour les contributions pour 2000. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat a été informé du versement de cinq contributions pour 2000. Il s'agit des pays suivants: Australie, Ghana, Panama, Philippines et

Slovaquie.

3. Les 19 Parties ci-après avaient effectué, à un certain moment, des paiements au Fonds d'affectation spéciale; cependant, les contributions pour certaines années (indiquées entre parenthèses) restaient toujours à payer au 26 octobre 1999:

Belgique (partie de 1998, 1999), Bénin (partie de 1999), Burkina Faso (1992-99), Chili (1999), Rép. Dém. du Congo (1994-1999), Egypte (1989-1994 et 1997-1999), Finlande (partie de 1998), France (1998), Inde (1999), Irlande (1999), Mali (partie de 1992, 1993-99), Maroc (1999), Niger (1989-99), Nigeria (1999), Pakistan (1999), Espagne (1996, 1999), Suisse (1999), Uruguay (1998, 1999) et la Commission européenne (1999).

L'Uruguay a informé le Secrétariat que sa contribution pour 1998 avait été versée en septembre 1999 (ceci n'avait pas été noté au moment de la rédaction du présent document).

4. D'autres 11 Parties n'ont jamais versé leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale (les chiffres entre parenthèses représentent le nombre d'années restant à payer):

Cameroun (14), Tchad (3), Guinée (7), Guinée-Bissau (4), Mauritanie (2), Pérou (2), Roumanie (2), Sénégal (12), Somalie (14), Togo (4) et Ouzbékistan (2).

5. D'autres 10 Parties ont adhéré à la CMS en 1999. Leurs contributions pour 1999 ont été calculées au prorata et facturées dans le courant de l'année. Par conséquent, elles n'ont pas encore eu beaucoup de possibilités pour payer leurs premières contributions. Les nouvelles Parties sont: Bulgarie, Grèce, Kenya, Lettonie, Mongolie, Paraguay, Slovénie, Ex-République yougoslave de Macédoine, République-Unie de Tanzanie et Ukraine.

6. En résumé, au 26 octobre 1999, 27 Parties avaient versé l'intégralité de leurs contributions pour 1999, ce qui représentait environ 84% du montant total des contributions à payer pour cette année. Le montant total des engagements restant à payer pour 1999 et les années précédentes s'élève à 447.095 dollars des E.U. Comme le démontre le tableau figurant à l'Annexe 1, 93% du montant total à payer peuvent être attribués à seulement cinq Parties: France (38,1%), Espagne (27,9%), Belgique (11%), Suisse (9,4%) et la Communauté européenne (6,9%), listées selon l'ordre de grandeur. Selon l'expérience faite dans le passé, la perception de ces contributions est assez sûre; et c'est pourquoi on s'attend à ce que le Fonds d'affectation spéciale soit augmenté davantage au cours des derniers mois de 1999 et en 2000 par ces contributions importantes.

7. La tendance de la plupart des Parties à verser leurs contributions tard dans l'année ou l'année suivant celle à laquelle ces contributions se rapportent donne lieu à une certaine préoccupation, puisque ceci pourrait engendrer des difficultés de trésorerie pour le Secrétariat. Le PNUE et le Secrétariat de la CMS se sont efforcés d'informer les Parties bien en avance de leurs engagements financiers, en plus de la pratique courante de rendre public les niveaux des contributions dans les débats de la COP. Le Siège du PNUE envoie des factures aux Parties avant la fin de l'année précédant l'année à laquelle les contributions se rapportent. De sa part, le Secrétariat de la CMS a également envoyé des lettres de rappel, en juin 1999, aux Parties dont les contributions n'avaient pas encore été versées à ce moment-là. (Le Siège du PNUE a déjà envoyé à toutes les Parties des factures pour leurs contributions pour 2000, indiquant en même temps les contributions restant encore à payer pour les années précédentes.)

8. L'état du Fonds d'affectation spéciale de la CMS au 31 octobre 1999 est reproduit à l'Annexe 2. A cette date, il y avait un solde de 834.999 dollars des E.U., compte tenu des engagements déjà programmés jusqu'à la fin de l'année. Certains de ces engagements (p. ex. certaines dépenses pour traitements et réunions) ne seront pas réalisés en 1999; tandis que d'autres seront remis en phase ainsi que les dépenses associées encourues en 2000. Comme il est indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, le solde du Fonds d'affectation spéciale pourrait augmenter d'autres 400.000 dollars des E.U., grâce au

paiement, tard dans l'année 1999 ou en 2000, de nombreuses contributions restant à payer. Les rentrées des nouvelles contributions pour 2000 commenceront vers la fin de 1999.

B. Dépenses

9. L'Annexe 3 contient le relevé officiel des recettes et dépenses pour 1998 fourni par le Service de Gestion des Ressources financières (sigle anglais: UNON).

10. L'Annexe 4 expose un relevé *non officiel* des dépenses par rapport au budget adopté pour 1998, 1999 et 2000, préparé par le Secrétariat du PNUE/CMS. Les chiffres pour 1999 reflètent les dépenses réelles jusqu'au 30 septembre et les estimations pour le dernier trimestre de l'année en cours. Les dépenses pour 2000 sont estimées selon les dotations budgétaires et le plan de travail du Secrétariat. Les notes explicatives figurant en dessous du tableau clarifient les divergences entre le budget adopté et les dépenses réelles. Comme le démontrent les montants totaux figurant à la dernière colonne, ces divergences sont relativement faibles.

III. FRAIS D'APPUI DE PROGRAMME

11. En plus des contributions au Fonds d'affectation spéciale, la plupart des conventions reçoivent des contributions volontaires pour des objectifs spéciaux. Jusqu'à ce jour, n'ont pas encore été prélevés, sur de telles contributions, des frais d'appui de programme. Dans sa décision 20/35, la 20^{ième} session du Conseil d'administration du PNUE (composé de représentants de bon nombre d'Etats qui sont également Parties à la CMS) a demandé au Directeur exécutif du PNUE de mettre en œuvre *inter alia* la "facturation de l'intégralité des 13% de frais d'appui de programme pour toutes les dépenses imputées sur le Fonds d'affectation spéciale et toutes les dépenses associées financées par des contributions volontaires de contributions de contrepartie".

12. Le Directeur exécutif du PNUE, a, désormais, informé le Secrétariat de la CMS par une note en date du 13 octobre 1999, que la décision susmentionnée prendra effet le ***1er janvier 2000*** et que cette décision doit être prise en compte dans le cadre de toute négociation de financement. Le Secrétariat demande aux Parties de tenir compte de cette décision au cas où elles payent des contributions volontaires pour des activités relatives à la CMS.

Convention sur les espèces migratrices (CMS)
Comparaison du budget 1998-2000 approuvé par rapport aux dépenses réelles

| | Description | 1998 Dépenses | 1999 Dépenses | 2000 Prévisions | Période triennale Total | Budget approuvé par COP5 | Budget par rapport aux Dépenses | |
|------|---|------------------|------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|----|
| 1199 | Traitements du personnel professionnel | 441,316 | 367,665 | 441,500 | 1,250,481 | 1,297,500 | 47,019 | 1* |
| 1399 | Traitements du personnel de soutien administratif & service des conférences | 246,193 | 367,397 | 274,000 | 887,590 | 961,000 | 73,410 | 2* |
| 1299 | Consultants & Traducteurs | 57,953 | 119,612 | 90,000 | 267,565 | 270,000 | 2,435 | |
| 1699 | Voyages | 79,045 | 73,451 | 80,000 | 232,496 | 245,000 | 12,504 | |
| 2999 | Services contractuels | 27,000 | 327,673 | 101,921 | 456,594 | 456,000 | (594) | |
| 3999 | Réunions & Conférences | 82,294 | 127,929 | 147,500 | 357,723 | 305,000 | (52,723) | 3* |
| 4999 | Equipement | 22,504 | 38,368 | 22,500 | 83,372 | 72,500 | (10,872) | 4* |
| 5199 | Entretien | 7,406 | 8,435 | 12,500 | 28,341 | 28,500 | 159 | |
| 5299 | Frais d'établissement des rapports | 28,331 | 18,924 | 18,000 | 65,255 | 56,500 | (8,755) | 5* |
| 5399 | Divers | 19,134 | 34,642 | 40,000 | 93,776 | 185,000 | 91,224 | 6* |
| 5499 | Représentation | 270 | 2,709 | 3,000 | 5,979 | 9,000 | 3,021 | |
| | Sous-total: | 1,011,446 | 1,486,805 | 1,230,921 | 3,729,172 | 3,886,000 | 156,828 | |
| | 13% frais généraux | 131,488 | 193,285 | 160,020 | 484,792 | 505,180 | 20,388 | |
| | Perte au change | 2,484 | 2,500 | 2,500 | 7,484 | 2,500 | 2,500 | |
| | Total: | 1,145,418 | 1,682,590 | 1,393,441 | 4,221,448 | 4,393,680 | 179,716 | |

Notes explicatives

- 1* Les dépenses sont moins élevées étant donné qu'un poste de personnel professionnel est actuellement vacant depuis juillet 1999 et ne sera pas occupé avant décembre 1999.
- 2* Grâce à l'organisation de la Conférence des Parties dos-à-dos avec la Réunion des Parties à l'AEWA ont pu être réalisées des économies relatives aux coûts pour l'organisation des conférences.
- 3* Certaines réunions budgétées pour 1997 n'ont pas eu lieu. Le solde non dépensé avait été reporté sur 1998, et les réunions ont eu lieu en 1998/99.
- 4* Des fonds pour le matériel non consommable ont été économisés en 1997 en vue de les allouer à l'achat d'ordinateurs et de matériel en 1998 et 1999, quand ils étaient vraiment nécessaires. Par conséquent, le solde non engagé a été reporté sur les années suivantes.
- 5* Les fonds non engagés pour l'établissement des rapports et la production de documents en 1997 ont été reportés sur 1998 en vue de produire du matériel d'information et des publications.
- 6* Grâce à la co-habitation du Secrétariat de la CMS avec plusieurs organisations des Nations Unies à Bonn et l'utilisation commune des services de communication et de la poste, les coûts (divers) ont considérablement diminué. Ces coûts pourront maintenant être budgétés plus précisément sur la base de l'expérience récente.